

## Validité d'un bon de commande

## Par frisou, le 16/10/2013 à 21:58

Un représentant de véranda est venu chez moi, il a pris des mesures afin d'établir un devis; mais ensuite, il a exigé que nous allions à son bureau pour la remise de ce dernier, et là il nous fait une offre, mais il fallait signer tout de suite le bon de commande pour en bénéficier. Nous lui avons dit que nous voulions attendre les autres devis en cours de ses concurrent, alors il nous a dit que notre signature ne nous engageait pas totalement puisqu'on avait toujours les 7 jours de rétractation.

Mais voilà quand on lui a dit qu'on se rétractait, il nous a répondu qu'on ne pouvait plu du fait que nous avions signé à son agence et non à domicile.

Mais nous acheteurs sommes deux personnes vivant ensemble et non mariés, et sur le bon de commande nous avions bien fait inscrire Mr..... et Mme..... mais su bas de ce bon il n'y a que la signature de Mr et pas celui de Mme;

Je voudrais donc savoir du fait qu'il n'y a qu'une signature et non les deux sur le bon de commande, si celui-ci est valable ou pas.

Merci pour votre aide

**FRISOU** 

Par janus2fr, le 17/10/2013 à 07:56

Bonjour,

Puisque le bon de commande n'est signé que de monsieur, il n'engage que monsieur!